



RUE LA FAYETTE

L'ANNÉE DE LA BANQUE



FÉDÉRATION
BANCAIRE
FRANÇAISE



Suivez la FBF sur le web
et les réseaux sociaux !

fbf.fr 

[@FBFFrance](https://twitter.com/FBFFrance) 
[@BarbatLayani](https://twitter.com/BarbatLayani)

[FBF](https://www.linkedin.com/company/fbf) 
[marie-anne-barbat-layani](https://www.linkedin.com/company/marie-anne-barbat-layani)

[FBFFrance](https://www.youtube.com/channel/UC...) 

lesclesdelabanque.com 
aveclespme.fr

| | |
|---|-----------|
| éditorial | 2 |
| CHIFFRES CLÉS DE L'INDUSTRIE BANCAIRE FRANÇAISE | 4 |
|  L'INDUSTRIE BANCAIRE FRANÇAISE | 6 |
|  FINANCEMENT | 12 |
|  LA BANQUE AU QUOTIDIEN | 18 |
|  LA BANQUE ENGAGÉE | 24 |
|  INNOVATION & SÉCURITÉ | 30 |
|  RÉGULATION & SUPERVISION | 36 |
|  LA FBF | 42 |
| Les grandes étapes 2018 | 46 |
| Glossaire | 48 |

éditorial



Marie-Anne Barbat-Layani

Directrice générale de la FBF



Laurent Mignon

Président de la FBF

Pour les banques françaises comme pour notre pays, 2018 n'a pas été une année comme les autres.

MOBILISATION

Dans le contexte politique et social de la fin d'année, l'industrie bancaire a annoncé le 11 décembre des engagements exceptionnels en faveur du pouvoir d'achat : l'annulation des hausses de tarifs pour les particuliers en 2019 et le plafonnement des frais d'incidents pour toutes les clientèles fragiles, soit 3,6 millions de personnes. Ces mesures s'ajoutent à celles de prévention renforcée, notamment la diffusion de l'offre spécifique dédiée aux clients fragiles. Les banques se sont également engagées à rechercher des solutions appropriées pour les entreprises impactées par les manifestations.

ENGAGEMENT

L'industrie bancaire a été la première à prendre un engagement collectif pour accompagner la sortie de crise. Les mesures, décidées et mises en œuvre avec une très grande rapidité, ont été saluées au plus haut niveau par les pouvoirs publics. Les banques ont su être à l'écoute et donner un signal fort, qui démontre une nouvelle fois leur place centrale au cœur de la société, que ce soit au travers de leurs engagements sur l'inclusion bancaire, leur mission d'éducation financière ou encore l'insertion des jeunes les plus éloignés de l'emploi.

TERRITOIRES

Guidées par les besoins de leurs clients et l'implication de leurs 366 200 salariés, les banques s'attachent à accompagner toujours au mieux les Français dans leur vie quotidienne et leurs projets. La profession bancaire est consciente de leur attachement au service de proximité qu'elle rend sur tout le territoire.

FINANCEMENT

Le financement de l'économie est la priorité des banques françaises. La France fait figure d'exception : avec une augmentation de 5,7% des crédits à l'économie en 2018, le financement des entreprises comme des particuliers est plus aisé dans notre pays que dans le reste de la zone euro. Le modèle de crédit responsable à la française, solide et très sûr, permet de financer les projets des Français avec des risques maîtrisés pour l'emprunteur comme pour les banques.

CLIMAT

Pour accompagner la transition énergétique, les banques françaises ont mis en place des politiques éco-responsables ambitieuses. Leurs engagements en faveur du climat sont tenus et leurs propositions doivent permettre d'accélérer encore le financement des énergies vertes : offres à des conditions préférentielles pour l'achat de voitures propres ou des équipements moins énergivores pour la maison, proposition de traitement prudentiel favorable pour les actifs verts, etc.



Les banques ont su être à l'écoute des difficultés des clients.

INNOVATION

Actrices clés de l'innovation, les banques réinventent la relation client, qu'elle soit physique ou digitale, et sont garantes de la sécurité des données et des fonds. Alors que l'industrie bancaire connaît une véritable révolution numérique, la cybersécurité est au cœur des enjeux. Les innovations multiples, portées par les banques et les acteurs de la fintech, doivent se faire dans la confiance et donc la sécurité, socle de la relation client. Cela nécessite d'avoir des règles et des conditions de concurrence équitables entre tous les acteurs, et de trouver des solutions pour défendre la souveraineté européenne dans les domaines stratégiques des paiements et de la finance. Ce sera le grand enjeu de l'année 2019 qui marquera le renouveau des institutions européennes.

Achevé de rédiger le 11 avril 2019

CHIFFRES CLÉS

DE L'INDUSTRIE BANCAIRE FRANÇAISE



4 BANQUES FRANÇAISES PARMIL
LES 10 PREMIÈRES EN EUROPE

The Banker - juillet 2018



340 BANQUES
37 209 AGENCES

ACPR 2019 - BCE 2017

1018 

MILLIARDS D'EUROS DE CRÉDITS
AUX ENTREPRISES

Banque de France - fin décembre 2018



2416 MILLIARDS D'EUROS DE
CRÉDITS À L'ÉCONOMIE

Banque de France - fin décembre 2018



555

AGENCES BANCAIRES POUR 1 MILLION D'HABITANTS

BCE - Eurostat 2017

2,1% C'EST LA
CONTRIBUTION
DES BANQUES

À LA VALEUR AJOUTÉE TOTALE EN FRANCE

Insee 2017 - Calculs FBF

97%

DES PME OBTIENNENT,
EN TOTALITÉ OU À PLUS DE 75%,
LES CRÉDITS
D'INVESTISSEMENT SOUHAITÉS

Banque de France - 4^{ème} trimestre 2018

366 200

SALARIÉS Périimètre FBF - 2017



42 200

RECRUTEMENTS EN 2017 FBF

1010

MILLIARDS D'EUROS D'ENCOURS
DE PRÊTS IMMOBILIERS

Banque de France - fin décembre 2018

54 786

DISTRIBUTEURS
AUTOMATIQUES

GIE CB - 2018



PRÈS DE 8 FRANÇAIS SUR 10
CONSULTENT LEUR COMPTE
BANCAIRE VIA INTERNET

Enquête BVA Image des banques - 2017

2

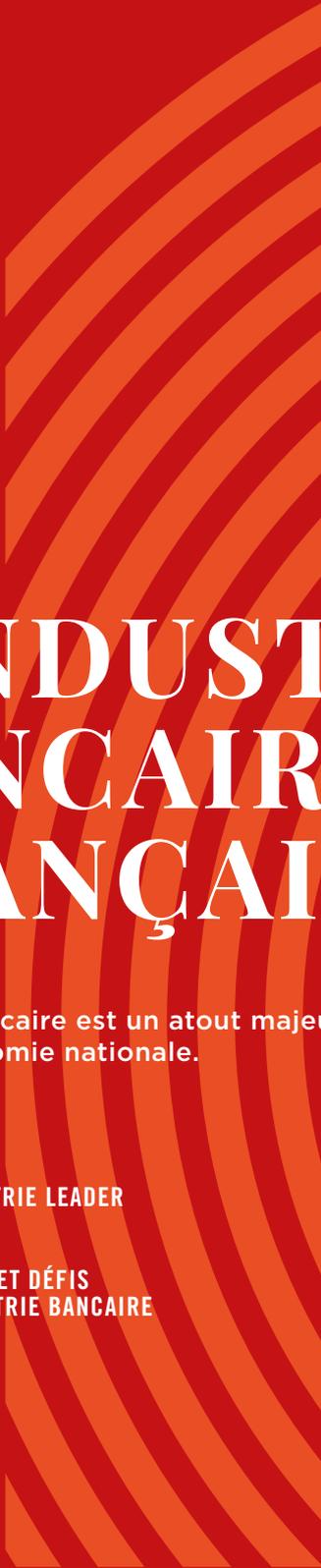
MILLIARDS DE
TRANSACTIONS
SANS CONTACT
EN 2018 GIE CB

83

MILLIONS
DE CARTES
DE PAIEMENT
EN FRANCE

BCE - 2017





L'INDUSTRIE BANCAIRE FRANÇAISE

L'industrie bancaire est un atout majeur
de notre économie nationale.

01

UNE INDUSTRIE LEADER
EN EUROPE

02

PRIORITÉS ET DÉFIS
DE L'INDUSTRIE BANCAIRE



UNE INDUSTRIE LEADER EN EUROPE

Le modèle de banque universelle de proximité est une spécificité française qui démontre une nouvelle fois sa solidité en 2018.

Une solidité avérée

Depuis dix ans, les banques font face à des changements réglementaires considérables. La mise en place de l'Union bancaire a doté la zone euro d'un système de supervision et d'un dispositif de prévention et de gestion des crises bancaires uniques au monde. Elle a rendu le système financier plus sûr. Les banques systémiques ont largement renforcé leurs fonds propres et réduit les risques portés à leurs bilans, tout en finançant l'économie de manière très dynamique. **Les grandes banques (G-SIBs) de la zone euro portent à leurs bilans 46% des prêts aux particuliers et 40% des prêts aux entreprises** (EBA, EU wide stress testing).

Cinq banques françaises sont parmi les dix premières banques de la zone euro et parmi les vingt premières mondiales (The Banker, juillet 2018). Le produit net bancaire cumulé des 4 principales banques françaises résiste : il atteint 124,6 Mds€ en 2018 contre 122,9 Mds€ en 2017 (soit +1,3%). Grâce à leur maîtrise du coût du risque (en baisse de 6,9% en 2018), les établissements bancaires réalisent 21,3 Mds€ de résultat net en 2018 (calculs FBF).

Un rôle clé dans les territoires

Les réseaux d'agences et de centres d'affaires implantés sur l'ensemble du territoire sont un atout essentiel des banques françaises. Ils permettent aux conseillers d'être en contact de proximité avec l'ensemble de leurs clients (ménages, entreprises, collectivités,

La finance a toujours participé à la puissance industrielle économique et politique de notre pays. Il n'y a pas de grande page de l'histoire de France sans une finance forte et puissante pour participer à son écriture.



BRUNO LE MAIRE
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Vœux aux acteurs économiques
28 janvier 2019

associations...) pour les opérations du quotidien et pour la réalisation de leurs projets. **Avec 37 209 agences en 2017**, les banques assurent une présence territoriale conséquente. La proximité géographique est la marque de fabrique du modèle bancaire français.

**55,5 AGENCES
BANCAIRES POUR 100 000
HABITANTS EN FRANCE**
(contre 42,5 en zone euro)

Source : BCE, calculs FBF - 2017



La diminution du nombre d'agences bancaires est nettement moins marquée en France que dans les autres économies principales de la zone euro. Alors que le nombre d'agences bancaires diminue de 2,9% en France entre 2009 et 2017, cette baisse est de 21,1% en zone euro, de 17,6% en Allemagne et atteint même 48,4% aux Pays-Bas (BCE, EU structural financial indicators, août 2018 et Eurostat).

La forte présence territoriale des banques françaises se matérialise également par la **couverture du réseau de distributeurs automatiques de billets (DAB)**. Tous les porteurs de carte bancaire ont accès aux espèces, quelle que soit leur banque, grâce à l'interbancaire et l'interopérabilité.

Cette proximité est renforcée par la **digitalisation de certains services**. Grâce à l'innovation, autre caractéristique essentielle de l'industrie bancaire, les clients ont aujourd'hui leur banque dans la poche. Les applications bancaires sont en effet **parmi les trois applis mobiles les plus consultées**, derrière la météo et les réseaux sociaux (Enquête OpinionWay mai 2016). Les opérations les plus simples sont effectuées directement par les clients. Les conseillers restent présents pour les accompagner dans leurs projets : ils sont au cœur d'une relation multicanale.

PRÈS DE
78 000

POINTS DE RETRAITS DE BILLETS EN FRANCE
DONT 54 786 DISTRIBUTEURS DE BILLETS,
**C'EST 2 FOIS PLUS QUE LES 35 416
COMMUNES DE FRANCE**

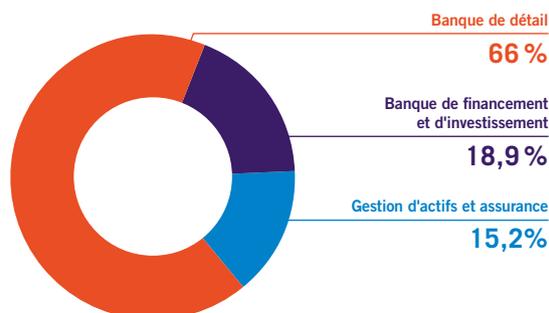
Source : GIE CB, banques - 2018

Un modèle de banque universelle au service de tous les clients

La banque universelle contribue efficacement au financement de l'économie, à des conditions favorables. Son modèle se caractérise par une palette complète de métiers regroupés au sein d'une même institution répondant aux besoins de tous les clients : particuliers, professionnels, PME, grandes entreprises, institutions financières, collectivités publiques, États... La diversification de ses sources de revenus et des risques lui confère sécurité et stabilité.

RÉPARTITION DU PRODUIT NET BANCAIRE PAR MÉTIERS DES PRINCIPAUX GROUPES BANCAIRES FRANÇAIS EN 2017

Source : ACPR



Emploi et formation : une dynamique toujours forte

Avec 42 200 recrutements en 2017 (+2,7% vs 2016), l'industrie bancaire française est un acteur dynamique du marché de l'emploi dans les territoires. Les 366 200 personnes travaillant dans les banques membres de la FBF représentent **1,9% de l'emploi salarié privé en France** avec un taux de féminisation qui mérite d'être souligné car aujourd'hui **plus d'un salarié sur deux est une femme**.

Bien que les effectifs globaux soient en baisse (-1,2% en 2017 contre -3,3% pour la zone euro selon la BCE), le secteur propose des emplois durables et qualifiés : 2 recrutements sur 3 se font en CDI contre 2 sur 10 en moyenne au niveau national. À noter que 2 personnes embauchées sur 3 ont le statut de cadre.

Le profil de l'emploi évolue vers plus de spécialisation

avec comme corolaire une élévation du niveau de recrutement. C'est une des tendances structurantes du secteur. En effet, la moitié des recrutements concerne des personnes de niveau Bac +4/5. Les métiers de proximité, en lien avec la clientèle, représentent également une part importante des recrutements (plus d'1 sur 3 en 2017), de même que les métiers de l'informatique (15%) et du risque et de la conformité (9%).

L'investissement en faveur de la qualification et des compétences des collaborateurs est un enjeu majeur pour l'industrie bancaire française. Elle consacre **une part importante à la formation : 4,5% de sa masse salariale en 2017** (branche AFB) contre 2,6% en moyenne dans les entreprises françaises.

Les banques attachent aussi une grande importance à l'insertion professionnelle, notamment dans le cadre de l'alternance qui permet à de nombreux jeunes de bénéficier d'une formation en entreprise parallèlement à leurs études. La banque recrute **6500 nouveaux alternants chaque année**, en contrats d'apprentissage ou de professionnalisation.



DES ALTERNANTS ONT UN EMPLOI 6 MOIS APRÈS L'OBTENTION DE LEUR DIPLÔME

Source : AFB - 2017

L'OBSERVATOIRE DES MÉTIERS DE LA BANQUE

Piloté de manière paritaire, l'Observatoire des métiers de la banque mène des études prospectives sur l'évolution des métiers et des compétences du secteur, et élabore des données quantitatives sur les effectifs bancaires et la formation.

Le 6 décembre 2018, à l'occasion d'un colloque, l'Observatoire et les cinq organisations syndicales représentatives de la branche AFB publient une étude intitulée « **Nouvelles compétences, transformation des métiers à horizon 2025 : réussir l'accompagnement au changement** ».

Celle-ci met en évidence les grandes tendances ayant des impacts directs sur les métiers repères de la banque : le digital, la blockchain, l'intelligence artificielle, l'automatisation des processus, les changements réglementaires, les nouvelles attentes des collaborateurs, les transformations des modes de travail et de consommation. En complément de l'état des lieux des compétences mobilisables pour chaque métier, l'étude propose des leviers d'accompagnement à mettre en œuvre.



www.observatoire-metiers-banque.fr



PRIORITÉS ET DÉFIS DE L'INDUSTRIE BANCAIRE

Présidence française du G7, renouvellement des institutions européennes, conséquences du Brexit, contraintes réglementaires, cybersécurité, concurrence croissante, taux bas...
En 2019, les défis sont nombreux pour l'industrie bancaire.

Défi de la rentabilité et poids de la fiscalité

L'environnement de taux bas continue de pénaliser la banque de détail avec une compression de la marge nette d'intérêt. La hausse des commissions ne compense pas totalement cette diminution. La rentabilité des capitaux propres (Return on Equity ou RoE) ressort à 6,3% en 2017. Ce niveau reste significativement inférieur à celui d'avant crise qui était supérieur à 10% en 2007 (source : ACPR).

La fiscalité pèse lourdement sur la compétitivité de l'industrie bancaire et donc sur le financement de l'économie. Les banques françaises contribuent à hauteur de **15,4 Mds€ d'impôts, taxes et contributions au titre de 2018** (hors charges sociales). Entre 2010 et 2017, la hausse des charges cumulées supplémentaires (sociales, fiscales, contributions aux fonds de résolution) atteint 14,5 milliards d'euros pour les banques. **La banque française paie 3,4 fois plus d'impôt sur les sociétés que la valeur ajoutée qu'elle crée** (source FBF).

Le Brexit, opportunité pour Paris

Les banques françaises se sont préparées au retrait du Royaume-Uni de l'UE. Paris dispose **d'atouts indéniables pour devenir une Place centrale**, dans un paysage qui sera vraisemblablement multipolaire avec des spécialisations par domaines d'expertises. Notre capitale est une des seules places financières

d'Europe continentale à avoir un écosystème complet : de puissants acteurs financiers, de puissantes entreprises émettrices, une gamme très diversifiée d'activités et des pôles reconnus d'expertises financières, notamment dans la gestion d'actifs, la banque de financement et d'investissement, le capital investissement, la Fintech, les infrastructures de marché et le financement vert. L'installation de l'Autorité bancaire européenne (ABE) dans la capitale française est également un signal très fort.



BANQUES FRANÇAISES PARMIS LES 10 PLUS GRANDES BANQUES DE LA ZONE EURO

Source : The Banker - juillet 2018

Un nouveau paysage politique européen

L'année 2019 sera marquée par le renouvellement du Parlement européen et l'installation d'une nouvelle Commission européenne. Alors que 50% de la production législative des cinq dernières années a été consacrée aux services financiers, la profession bancaire appelle désormais à une stabilité réglementaire, pour permettre aux acteurs financiers et à leurs clients de s'adapter et

développer leurs activités dans ce nouveau cadre réglementaire. Le défi de la nouvelle mandature européenne, au moment où le Royaume-Uni s'apprête à quitter l'Union européenne, doit être de permettre aux banques de **financer les besoins présents et à venir de la société européenne de manière plus sûre et autonome.**

Souveraineté économique et défis numériques

Les banques françaises ont pour première priorité stratégique le financement de l'économie et des entreprises en particulier. Il apparaît donc essentiel qu'elles ne soient pas entravées par de nouveaux alourdissements réglementaires ou économiques, ou des **distorsions de concurrence avec d'autres acteurs.** Cette question du « level playing field » concerne autant les acteurs non européens, notamment dans le domaine du numérique, que les acteurs européens non bancaires qui bénéficieraient de règles allégées alors qu'ils ont les mêmes activités.

Bien que les défis soient nombreux, l'industrie bancaire française est prête à les relever comme elle l'a toujours fait. Il en va de **l'autonomie souveraine de la France et de l'Europe.**

L'un des grands enjeux de l'industrie bancaire reste la **sécurité inhérente à la transformation numérique de ses activités.** Les banques réalisent des investissements colossaux pour assurer à la fois la protection des données personnelles de leurs clients et l'intégrité du système financier dans son ensemble.

Dans un contexte de cybermenaces avéré, la sécurité est primordiale. Les banques françaises ne transigeront jamais sur la sécurité des fonds et des données personnelles des clients et défendent une vision du numérique fidèle à leurs valeurs. L'Europe doit préserver sa spécificité en matière de protection des données des clients. Toute innovation doit se faire dans la sécurité.

Répondre aux attentes sociétales du G7

Les banques françaises sont des acteurs majeurs de la transition énergétique. Depuis la COP21, elles ont pris des engagements qu'elles tiennent et continuent de poursuivre. Toutes les banques développent des offres pour accompagner les Français vers une société sobre en carbone. L'enjeu est de pouvoir accélérer le financement de la transition écologique et les investissements en faveur du climat. Pour aller dans ce sens, la profession propose la mise en place d'un bonus prudentiel.

En 2019, la France prend la Présidence du G7. Les thèmes prioritaires retenus par le Président de la République, en particulier la lutte contre les inégalités, le développement durable ou encore le numérique, rejoignent les préoccupations de l'industrie bancaire. Cet événement donnera l'occasion aux banques de **réaffirmer leur engagement sociétal**, qui s'exprime en particulier dans leurs politiques volontaristes d'inclusion sociale et professionnelle et dépasse largement leur mission première d'inclusion bancaire.



FINANCEMENT

Les banques en France prêtent massivement et de manière responsable.

01 LES ENTREPRISES

02 LES PARTICULIERS



LES ENTREPRISES

Le financement des entreprises, et notamment des TPE/PME, est la première priorité stratégique des banques en France.

Un accès dynamique au crédit

La croissance des crédits en France est forte et continue avec une hausse de 5,7% des encours de crédits aux ménages et aux entreprises en 2018, soit un total de **2416 Mds€** (Banque de France - décembre 2018).

Les crédits aux entreprises représentent **1 018 Mds€** (Banque de France, crédits aux sociétés non financières, à fin décembre 2018) et une croissance en hausse de **5,9% sur un an**, alors que celle de la zone euro n'est que de 2,8% (Banque centrale européenne, à fin décembre 2018). Chaque mois, la production de nouveaux crédits est de **26 Mds€ en moyenne** (Banque de France, à fin 2018).

Un crédit qui est très sûr en France : le ratio des créances douteuses (non-performing loans - NPL) des banques françaises est beaucoup plus faible que le ratio moyen des banques de la zone euro (2,87% contre 4,17%, au troisième trimestre 2018) (BCE - 2019).

Grâce à leur modèle original de banque universelle, les banques françaises proposent

une palette complète de métiers pour accompagner les entreprises dans leurs besoins de financement.

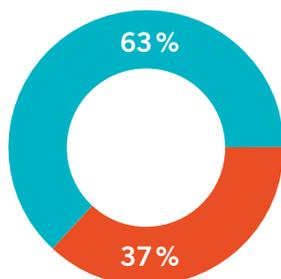
Des taux toujours favorables pour les PME

Plus d'1,1 million de PME sont financées par le crédit en France et bénéficient de taux favorables. Depuis 2008, les taux d'intérêt pratiqués pour les nouveaux crédits aux PME sont bas en France : 1,70%, avec une différence de 27 points de base comparée à la moyenne de la zone euro qui est de 1,97% (BCE, séries statistiques taux des nouveaux crédits inférieurs à 1 million € et dont la période de fixation est de moins de 1 an, à fin 2018).

L'accès des PME aux crédits d'investissement reste très aisé : **97% des PME** obtiennent (en totalité ou à plus de 75%) les crédits souhaités. L'accès aux crédits de trésorerie est aussi élevé : **88% des PME** obtiennent totalement ou en grande partie les crédits demandés (Banque de France, 4^{ème} trimestre 2018, enquête auprès de 4000 PME et 2500 TPE).

SOURCES DE FINANCEMENT POUR LES ENTREPRISES

Source : Banque de France - décembre 2018



1 018 Mds€ par le crédit

591 Mds€ par le marché

Nous comptons sur une grande mobilisation de notre profession afin que ce nouveau service dématérialisé rencontre un fort engouement dès son lancement et devienne un réflexe pour les experts-comptables qui souhaitent accompagner leurs clients dans leur recherche de financements. Nous le savons tous, le financement bancaire demeure un des principaux leviers permettant à une entreprise de se développer et de perdurer.



CHARLES-RENÉ TANDÉ
PRÉSIDENT DE L'ORDRE
DES EXPERTS-COMPTABLES
4 juillet 2018

Une plate-forme digitale pour faciliter les demandes des TPE / PME

Pour simplifier et faciliter toujours plus l'accès au financement des TPE / PME, notamment pour des crédits inférieurs à 50 000 euros, l'Ordre des experts comptables et la FBF lancent, le 4 juillet 2018, la plateforme digitale « **Dispositif Crédit 50 K€** ».

En se connectant sur la **plateforme Conseil Sup' Network**, l'expert comptable peut, sur mandat de son client, remplir en ligne une demande de financement avec un dossier modélisé. Il peut ensuite l'adresser simultanément à trois banques au maximum. Dans le même temps, une option permet à l'entrepreneur de solliciter un organisme de cautionnement mutuel si nécessaire. La demande de financement, qui ne peut excéder 50 000 euros, peut être complétée si besoin par un prêt de Bpifrance pour le financement des éléments immatériels.

Pour accompagner le déploiement de cette plateforme, la FBF mobilise son réseau de comités territoriaux et renforce ainsi la relation avec les représentants de l'Ordre des experts comptables sur le terrain.



Marie-Anne Barbat-Layani, Directrice générale de la FBF et Charles-René Tandé, Président de l'Ordre des experts-comptables lors du lancement de la plateforme Dispositif Crédit 50 K€ le 4 juillet 2018.

Un projet de loi pour la croissance et la transformation des entreprises

En amont du projet de loi PACTE, le « Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises », la FBF s'implique dans les travaux du gouvernement et du Parlement et participe activement au **Grand rendez-vous de l'investissement productif** organisé le 22 janvier 2018 à l'Assemblée nationale.

En février 2018, la FBF contribue à la consultation des pouvoirs publics et publie 17 propositions pour favoriser l'orientation de l'épargne vers le financement des entreprises.

En mai, la FBF publie et met en ligne **un nouveau mini-guide « Comment utiliser son épargne pour investir dans les entreprises »**. Ce document illustre l'aboutissement de travaux menés avec la députée Amélie de Montchalin et ses équipes pour présenter les divers produits permettant aux épargnants d'investir dans les fonds propres des PME. Les établissements bancaires sont invités à le distribuer largement dans leur réseau, auprès de leurs clients.

Renouvellement de l'accord sur la Médiation du crédit aux entreprises

L'accord de place signé en juillet 2018 proroge le dispositif de la Médiation du crédit aux entreprises jusqu'au 31 décembre 2020. Le succès du dispositif s'illustre par une baisse significative des saisines : à peine plus de 2 300 en 2017, soit une baisse de 17% des saisines sur un an et de 86% depuis son lancement fin 2008 (Médiateur du crédit aux entreprises, rapport 2017). Depuis 10 ans, les banques sont des partenaires actifs de la Médiation du crédit aux entreprises.



Comment utiliser son épargne pour investir dans les entreprises : un mini-guide FBF publié en juin 2018.



À l'occasion de la Journée Internationale des Droits des Femmes, le 8 mars, la FBF accueille la conférence « **Femmes et initiatives de croissance : des femmes engagées pour financer l'économie** ». Cet événement, co-organisé avec le réseau Business & Professional Women (BPW France) présidé par Agnès Bricard, met à l'honneur le rôle central joué par les femmes dans le financement de l'économie. Olivia Grégoire, Députée de la 12^{ème} circonscription de Paris et membre de la commission des Finances de l'Assemblée nationale, intervient à cette occasion devant 175 participants.



LES PARTICULIERS

Les banques financent les ménages. Un crédit sur deux est destiné aux particuliers pour leur logement ou leurs projets de consommation.

Les projets de ménages financés par les banques

Les banques financent les projets de logement ou de consommation des ménages, avec une dynamique plus forte que celle de la zone euro.

L'encours des crédits aux particuliers atteint **1 225 Mds€**, en hausse de **5,9% sur un an**. Cela représente **un peu plus de la moitié des encours de crédits à l'économie**.

En outre, chaque mois, les banques accordent plus de **20 Mds€ de nouveaux crédits** aux ménages (Banque de France - à fin décembre 2018).

Après le rebond constaté en 2017, le taux de détention de crédits par les ménages se stabilise en 2018 à 47,8%, avec **près de 8,5 millions de ménages ayant contracté un nouveau crédit dans l'année**, selon le rapport de l'Observatoire des crédits aux ménages publié en janvier 2019.



MILLIARDS D'EUROS D'ENCOURS DE PRÊTS À L'HABITAT, SOIT + 5,8% SUR UN AN.

Source : Banque de France, crédits aux particuliers à fin décembre 2018.

Des crédits immobiliers en hausse

Solide, le financement du logement représente **1010 Mds€ d'encours à fin 2018 soit plus de 80% des crédits aux ménages**

(Banque de France, crédits aux particuliers, décembre 2018).

Une dynamique qui est la plus forte de la zone euro avec + 6,3% en France contre

+ 3,3% pour la zone euro (BCE, à fin décembre 2018)

et d'autant plus favorisée que les emprunteurs bénéficient de **taux d'intérêt particulièrement bas : 1,49% en moyenne** (Banque de France, nouveaux crédits

immobiliers, tous montants, long terme et à taux fixe, à fin

décembre 2018). Depuis 2012, les taux moyens des nouveaux crédits ont été divisés par plus de deux, impactant positivement le pouvoir d'achat des ménages. Sur 6 ans, la baisse des taux équivaut à 59% du coût du crédit en moins.

Le taux de détention des crédits immobiliers continue sa progression pour s'établir à un bon niveau en 2018 : **31,4%** (contre 30,8% en 2017), sous l'effet combiné d'un dynamisme de la demande et de conditions de crédits toujours très favorables.

La part des ménages qui accède à la propriété progresse rapidement et atteint 23,6%, soit l'un des niveaux les plus élevés observés depuis le début des années 2000.

L'appréciation des ménages sur le poids de leurs charges de remboursement rejoint la moyenne de ces dix dernières années : leurs intentions de souscription à de futurs crédits immobiliers diminuent par rapport à leurs intentions de souscription de crédits à la consommation

(Rapport Observatoire des crédits aux ménages - janvier 2019).

Le financement des projets de rénovation énergétique

Il existe de nombreuses aides pour **rendre son logement plus économe en énergie** : que ce soit grâce aux crédits d'impôt ou aux prêts existants, chacun peut trouver l'aide la plus appropriée pour son projet de rénovation énergétique.

Les banques accompagnent au quotidien les clients particuliers dans leurs projets de transition énergétique. Elles participent aux échanges avec les pouvoirs publics dans un esprit constructif en vue de répondre au mieux aux besoins des clients.

Ainsi, concernant la rénovation énergétique des logements, la profession bancaire estime important que la **nouvelle formule de l'Éco-Prêt à taux zéro (EcoPTZ)**, en cours de finalisation, soit simple.

En décembre, dans le contexte des manifestations des « gilets jaunes », les banques prennent des engagements devant le Président de la République pour proposer **des offres de financement à des conditions préférentielles** et permettre ainsi aux particuliers de financer plus facilement un véhicule propre, neuf ou d'occasion, ou des équipements de la maison moins énergivores

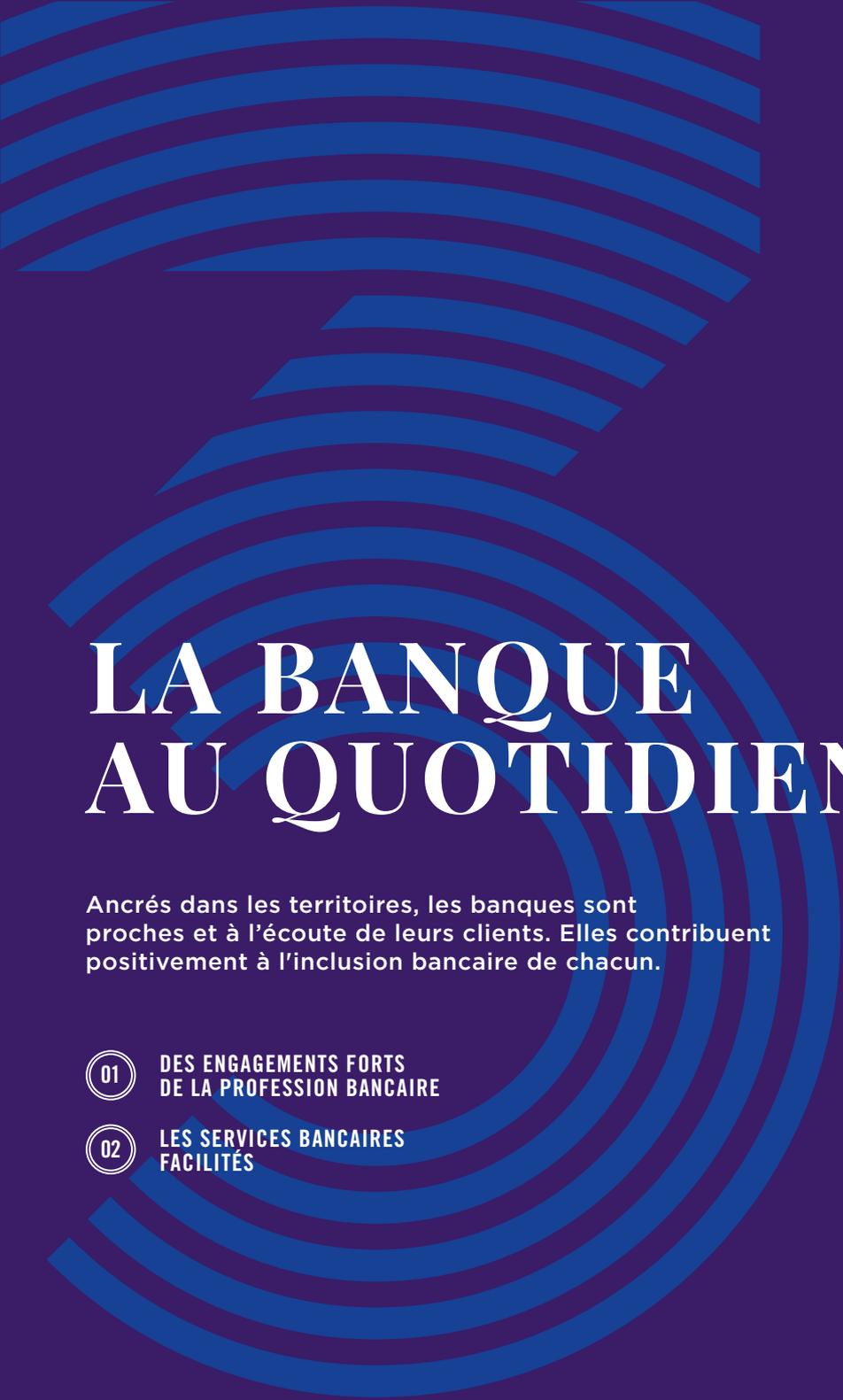
(voir chapitre 3).



DES PRÊTS À L'HABITAT VONT À DES PRIMO-ACCÉDANTS

Source : rapport de l'Observatoire des crédits aux ménages - janvier 2019.





LA BANQUE AU QUOTIDIEN

Ancrés dans les territoires, les banques sont proches et à l'écoute de leurs clients. Elles contribuent positivement à l'inclusion bancaire de chacun.

01 DES ENGAGEMENTS FORTS
DE LA PROFESSION BANCAIRE

02 LES SERVICES BANCAIRES
FACILITÉS



DES ENGAGEMENTS FORTS DE LA PROFESSION BANCAIRE

Les annonces des banques sont saluées par les pouvoirs publics, au plus haut niveau.

L'accompagnement des clients fragiles financièrement

La profession bancaire participe activement aux travaux du Comité consultatif du secteur financier (CCSF) et de l'Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB) relatifs aux personnes identifiées comme fragiles financièrement. Début septembre, elle réaffirme sa mobilisation complète en faveur des clients fragiles et publie les engagements suivants :

- **promouvoir et diffuser encore davantage « l'offre spécifique clients fragiles »** prévue par la loi au tarif plafonné à 3€ par mois, auprès de la clientèle éligible. Cela vient appuyer la dynamique de diffusion de cette offre dont le nombre de bénéficiaires a déjà augmenté de 40% en 2017, selon le rapport de l'OIB ;

- **améliorer le contenu de cette offre spécifique avec un plafond global des frais d'incidents de paiement** et d'irrégularités de fonctionnement du compte. Ce plafonnement global, fixé par chaque banque dans le respect du droit de la concurrence, permet de réduire significativement les frais facturés aux clients titulaires de l'offre spécifique.

Ces engagements entrent en vigueur dès janvier 2019 et au plus tard en juin 2019.

En parallèle, les banques mettent à disposition, pour l'ensemble de leurs clients, **des services d'information et d'alerte** (SMS, notifications d'applications, etc.), dans une optique globale de prévention des incidents

de paiement. Elles en feront chaque année la promotion auprès de leurs clients. Un service de même nature est déjà inclus dans l'offre spécifique.

La profession travaille avec les acteurs concernés pour chercher une solution permettant d'identifier les représentations de prélèvements. Comme la profession bancaire, le CCSF préconise le dialogue, le plus tôt possible, entre le client et les différents conseillers (bancaire, associations etc.) afin d'éviter une éventuelle accumulation d'incidents et ses conséquences.

Conformément aux conclusions du Comité stratégique d'éducation financière du 3 juillet 2018, les banques soulignent à nouveau la nécessité d'améliorer la prévention par le **développement de l'éducation budgétaire**, notamment par des actions locales et par leur programme « Les clés de la banque », à disposition des pouvoirs publics et des associations.



Maîtriser son compte en cas d'incidents – L'Offre Spécifique : un mini-guide pédagogique FBF publié en septembre 2018.

Des mesures en faveur du pouvoir d'achat

En décembre, devant le Président de la République, les banques prennent 4 engagements complémentaires, mis en œuvre dans le respect du droit de la concurrence :

- **aucune hausse des frais des services bancaires aux particuliers au cours de l'année 2019**, un engagement tenu comme le confirme l'Observatoire des tarifs bancaires dans son rapport publié en janvier 2019 ;
- **plafonnement des frais d'incidents de paiement pour tous les clients éligibles à l'Offre spécifique**. Selon la Banque de France, cela pourrait représenter 600 millions d'euros annuels de pouvoir d'achat supplémentaire pour 3,6 millions de personnes ;
- **examen au cas par cas et recherche de solutions appropriées pour les artisans, commerçants et entreprises impactés dans leurs activités par les manifestations** ;
- **proposition de financement à des conditions préférentielles pour l'achat de voitures propres ou des équipements moins énergivores pour la maison**.

Enfin, la profession annonce prendre part aux concertations menées dans le cadre du Grand débat national dans les territoires.



C'EST LA PART DES SERVICES FINANCIERS DANS LA CONSOMMATION DES MÉNAGES



0,4 % Services financiers

47,7 % Services (hors services financiers)

25,9 % Produits manufacturés

16,3 % Alimentation

7,8 % Énergie

1,9 % Tabac

Source : Insee - 2018

TARIFS BANCAIRES : ENGAGEMENT TENU !

Le rapport de l'Observatoire des tarifs bancaires (OTB) publié en février 2019 confirme que les banques ont tenu leur engagement à ce qu'aucune hausse de tarif des services bancaires pour les particuliers ne soit appliquée en 2019. Par ailleurs, les baisses prévues ont été maintenues : la moitié des tarifs dont l'OTB assure le suivi a baissé.

Un recul historique du surendettement

Le nombre de dossiers déposés en commissions de surendettement diminue de manière très forte et régulière depuis plusieurs années. Selon la Banque de France, 162 936 dossiers de surendettement ont été déposés auprès des commissions de surendettement de France métropolitaine en 2018, **un chiffre en baisse de 10% sur un an et de 29% par rapport à 2014**. Près de 91% d'entre eux, soit 147 853 dossiers, ont été jugés recevables.

Cette diminution du nombre de situations de surendettement s'accompagne d'évolutions significatives dans la structure de l'endettement. Ainsi, la part des crédits à la consommation dans la dette globale des ménages surendettés passe de 54% en 2012 à 37,8% en 2018, alors que les encours de crédit à la consommation et de crédit immobilier connaissent une hausse marquée et ininterrompue en France depuis 2014. À l'inverse, les arriérés de charges courantes et les autres dettes augmentent pour atteindre 25% de l'endettement global contre 18% en 2011 (Banque de France - Enquête typologique 2018 sur le surendettement des ménages).

Ces évolutions rappellent que **le surendettement est avant tout une question de fragilité sociale**. Il est essentiellement lié à la dégradation de la situation économique et familiale (perte d'emploi, séparation) des ménages qui, lorsqu'ils détiennent des crédits, s'étaient initialement endettés de façon responsable et en rapport avec leur capacité de remboursement identifiée au moment de la souscription du prêt. La situation de ces personnes, aujourd'hui surendettées, a radicalement changé entre leur accès au crédit et le premier dépôt d'un dossier de surendettement.



DE DOSSIERS DE SURENDETTEMENT DÉPOSÉS EN 2018 PAR RAPPORT À 2014.

Source : Banque de France, Enquête typologique sur le surendettement des ménages - janvier 2019



Maîtriser son endettement :
un mini-guide pédagogique FBF.



LES SERVICES BANCAIRES FACILITÉS

Plusieurs évolutions sont mises en œuvre en faveur d'une simplification des services bancaires et visant à renforcer le jeu de la concurrence.

Mobilité bancaire : un dispositif qui fonctionne

Un an après la mise en place du service facilitant le changement de banque, le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) publie un premier bilan en juillet 2018 : près de 7 Français sur 10 sont au courant de ce service proposé par la nouvelle banque en cas de changement d'établissement.

85% des bénéficiaires en sont pleinement satisfaits. Cette satisfaction repose notamment sur l'efficacité, la rapidité du dispositif mais aussi l'information disponible tout au long du processus. **92% des utilisateurs recommanderaient d'ailleurs le service d'aide à la mobilité bancaire.**

Une référence commune pour l'assurance emprunteur

Au mois de juin, la profession publie un « **bon usage professionnel** » pour faciliter la mise en œuvre par les banques du droit de résiliation annuel des contrats d'assurance emprunteur des prêts immobiliers, conclus avant le 1^{er} janvier 2018. L'objectif est de fluidifier le processus de traitement et de répondre rapidement et avec encore plus d'efficacité aux clients. Le 27 novembre, le CCSF recommande d'utiliser, au plus tard au 2^{ème} semestre 2019, la **date de signature de l'offre de prêt comme date anniversaire de tout contrat d'assurance emprunteur.**

L'épargne réglementée toujours plébiscitée par les ménages

Au total sur l'année 2018, la collecte nette du Livret A s'est établie à 10,08 Mds€, un niveau presque aussi haut qu'en 2017. En ce qui concerne le Livret de développement durable et solidaire (LDDS), la collecte nette s'élève à 2,62 Mds€ sur l'ensemble de l'année, soit un niveau légèrement supérieur à celui de 2017 (2,16 Mds€).

L'encours total sur les deux produits atteint **391,4 Mds€ à fin décembre 2018** confirmant l'attrait des Français pour les produits d'épargne garantie, sans risque et défiscalisée.

Le premier baromètre annuel de l'épargne et de l'investissement de l'AMF confirme assez largement cette préférence pour les placements garantis, même si près d'un Français sur deux considère désormais que les actions sont les meilleurs placements de long terme.



**C'EST LE TAUX D'ÉPARGNE
DES MÉNAGES.**

Source : Banque de France - 2^{ème} trimestre 2018

MIF2 : les nouvelles règles de protection de l'épargnant

Entrée en vigueur le 3 janvier 2018, la seconde directive européenne sur les Marchés d'instruments financiers (MIF2) accroît la protection des investisseurs particuliers en renforçant l'ambition, déjà présente dans la directive MIF1, de vente par les professionnels **du bon produit, au bon client et au bon moment**. Cette bonne adéquation des placements proposés au profil du client est assurée par des entretiens entre l'investisseur et son conseiller et des **questionnaires de connaissance du client plus approfondis**.

Pour expliquer ce qui change pour les clients, la FBF publie un document « À Propos » et réalise un film d'animation.



ENCADRER LES CRYPTO-ACTIFS

La profession bancaire considère que la commercialisation des crypto-actifs doit être interdite dans les produits bancaires destinés aux clients de détail dans un souci de protection. Par ailleurs, elle est favorable à un visa obligatoire pour toute émission de ce type de produit et pour les plateformes de marché secondaire. Enfin, elle plaide pour l'assujettissement de ces activités aux règles de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Prélèvement à la source, une nouvelle modalité

Le prélèvement à la source (PAS) constitue une simple modalité de paiement de l'impôt, contemporain de la perception du revenu. Pour les salariés, le montant du salaire avant PAS est bien indiqué sur la fiche de paye. Le PAS n'est donc pas de nature à modifier le taux maximum d'endettement, calculé au cas par cas par les banques lors de l'octroi d'un crédit. Il n'a **aucun impact sur la capacité de remboursement des ménages** souhaitant contracter un prêt immobilier. La FBF réalise **une vidéo pédagogique** pour répondre aux éventuelles questions des entreprises.



QU'EST-CE LE CASHBACK ?

Le cashback est une opération de rendu de monnaie que le commerçant est libre de proposer ou non à ses clients. Il ne s'agit pas d'une opération de retrait d'espèces. Un client qui réalise, par exemple, un achat d'un montant de 20€ peut demander s'il le souhaite un maximum de 60€ de cashback. L'opération carte portera alors sur un montant de 80€. La banque émettrice de la carte bancaire ne prélèvera aucune commission auprès du porteur de la carte.

POUR 99,73% DES FRANÇAIS, IL Y A UN DISTRIBUTEUR DE BILLETS À MOINS DE 15 KM.

Source : Banque de France

LA BANQUE ENGAGÉE

L'engagement sociétal des banques françaises s'exprime au travers de nombreuses initiatives en matière d'insertion, d'éducation financière, de transition énergétique. Elles sont également très impliquées dans la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

- 01 L'INSERTION
- 02 L'ÉDUCATION FINANCIÈRE
- 03 LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
- 04 LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME



L'INSERTION

Les banques sont fortement mobilisées pour l'insertion professionnelle des jeunes par l'emploi et l'entrepreneuriat.

Banque & Insertion : un engagement fort

Le 13 septembre 2018 se réunissent à la FBF tous les acteurs impliqués pour l'insertion des jeunes dans l'emploi ou l'entrepreneuriat : établissements bancaires, entrepreneurs, associations de terrain, responsables politiques et de nombreux jeunes. Co-organisé avec l'Agence pour l'Éducation par le Sport (APELS) et l'association Les Déterminés, l'événement a pour objectif de trouver, collectivement et rapidement, **de nouvelles solutions en faveur d'une insertion professionnelle et sociale réussie en France**. Les initiatives des banques sont nombreuses et leurs actions très concrètes : financement et accompagnement de centaines d'associations et organisations dédiées à l'insertion, politiques fortes en faveur de l'emploi, investissement personnel de milliers de collaborateurs...

Un soutien constant à l'entrepreneuriat

La FBF soutient différentes associations telles que **Les Déterminés** qui a pour mission de favoriser le développement de l'entrepreneuriat en banlieue et dans les milieux ruraux. Chaque promotion de futurs jeunes entrepreneurs bénéficie d'un programme d'accompagnement complet, avec formations et ateliers de mise en pratique, grâce à l'expertise d'intervenants. La 8^{ème} promotion des Déterminés est accueillie à la FBF le 30 janvier 2018 pour une session de sensibilisation qui s'appuie sur le programme « Les clés de la banque » et « Aveclespme ». Plus de 60% des personnes formées depuis la création de l'association en 2015 sont des femmes.

En juin, la FBF accueille la finale nationale du trophée **Les Entrep'**. Cette association propose un programme post-bac d'entraînement à la création d'entreprise gratuit et ouvert à tous les jeunes pour les aider à révéler leur potentiel entrepreneurial.

En novembre, le forum « Femmes Osez Tout Entreprendre » organisé par **Action'elles** se tient à la FBF. Ce réseau de près de 600 femmes entrepreneures accompagne les porteuses de projet qui veulent créer leur entreprise, ainsi que les cheffes d'entreprise souhaitant développer leur activité, leurs compétences et leur réseau.



Dans le même temps paraît le document « **Banque & Insertion** » qui illustre l'engagement du secteur en faveur de l'inclusion sociale et professionnelle. Il donne la parole aux dirigeants des groupes bancaires - Jean-Laurent Bonnafé, Philippe Brassac, Kyril Courboin, Laurent Mignon, Frédéric Oudéa, Nicolas Théry et Rémy Weber - à des acteurs associatifs et à des jeunes.

L'apprentissage, voie d'excellence



Convaincue que **l'apprentissage est une voie d'excellence**, créatrice d'emplois et de valeur, la FBF s'associe à la campagne lancée par le Medef en avril 2018. Avec « Les Taffeurs », l'objectif est de valoriser l'apprentissage et de briser certains stéréotypes. Robin Solvignon, apprenti dans la banque, fait partie des 5 jeunes finalistes sélectionnés pour être ambassadeur de la campagne et participer au clip de Lisandro Cuxi, gagnant de The Voice 2017.



Lisandro Cuxi et les gagnants du concours « Les Taffeurs », lors de la cérémonie du Medef le 4 juin 2018.

L'industrie bancaire est un contributeur important du marché de l'emploi, avec plus de 42 000 embauches en 2017. Cette politique dynamique de l'emploi est notamment portée par l'apprentissage à travers un réseau de 23 CFA bancaires. L'apprentissage permet aux établissements bancaires d'observer les jeunes en situation de travail et de recruter des salariés dont les compétences sont en adéquation avec leurs besoins, et dont l'intégration est facilitée par une première expérience professionnelle réussie.

L'apprentissage a toujours été un axe majeur d'intégration professionnelle des jeunes collaborateurs. Chaque année, ce sont plus de 10 000 jeunes qui sont formés en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage par le secteur bancaire.



MARIE-ANNE BARBAT-LAYANI
DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA FBF
25 avril 2018

L'intégration professionnelle des réfugiés

La FBF, en partenariat avec le Medef, l'association Wintegreat et le Centre de formation de la profession bancaire (CFPB), participe au **parcours d'insertion dans l'emploi de réfugiés hautement qualifiés**. La non-reconnaissance des diplômes de ces personnes, l'absence de réseau professionnel, une méconnaissance des acteurs de l'emploi, sont quelques-uns des freins rencontrés par les réfugiés pour accéder à des postes. La démarche d'accompagnement mise en place enrichit la profession bancaire par l'apport de profils disposant d'expériences professionnelles diverses, de nouvelles compétences et d'une ouverture sur d'autres marchés. En contribuant à leur intégration professionnelle, **la profession s'inscrit pleinement dans une démarche sociétale**.



L'ÉDUCATION FINANCIÈRE

L'éducation financière est déterminante pour permettre à chacun de mieux gérer ses dépenses personnelles et d'améliorer sa compréhension du monde économique et financier. La profession s'y emploie depuis de nombreuses années.

Année record pour « J'invite 1 banquier(e) dans ma classe »



En 2018, plus de 14 000 élèves sont sensibilisés aux questions budgétaires lors de la 4^{ème} édition de « J'invite 1 banquier(e) dans ma classe », soit plus que le total cumulé des trois éditions précédentes. Déployée sur l'ensemble du territoire, cette opération ludique et pédagogique se déroule dans plus de 570 classes de CM1 et CM2. Depuis son lancement en 2015, près de 25 000 élèves ont pu découvrir des thématiques telles que le budget, la sécurité des paiements, l'épargne, le crédit...

La pertinence du dispositif est attestée par une évaluation indépendante menée par l'Agence nationale des solidarités actives (Ansa). Le jeu a un impact positif et permet aux enfants de 8 à 11 ans de mieux comprendre les moyens de paiement, de répondre aux questions relatives au budget et ce, indépendamment de leur niveau scolaire.

Cette initiative de la FBF s'inscrit pleinement dans la Stratégie nationale d'éducation financière mise en place en 2016 par les pouvoirs publics, qui préconise l'éducation financière à l'école dès le plus jeune âge.

« Les clés de la banque », un programme reconnu

Depuis 15 ans, le programme d'éducation financière « Les clés de la banque » de la FBF propose des **outils pédagogiques** pour comprendre la banque au quotidien. **Mis à disposition du plus grand nombre** – particuliers, entrepreneurs ou acteurs sociaux – ces outils gratuits sont multiples :

- un site internet « lesclesdelabanque.com » qui totalise près de 4 millions de visites par an,
- une collection de 80 mini-guides diffusés à près de 500 000 exemplaires par an et désormais disponible dans la pédagogthèque de l'Institut National de la Consommation (INC),
- des dizaines de modèles de lettres, des tableaux comptables, etc.

L'application mobile « PiloteBudget » est lancée en février 2018. Co-créée avec 9 acteurs publics / privés, elle s'adresse aux jeunes ainsi qu'aux acteurs sociaux et associatifs de terrain. Cet outil, piloté par l'Ansa, permet de faire le point sur son budget et de connaître son reste à vivre mensuel et hebdomadaire.

Le 20 juin 2018, Marie-Anne Barbat-Layani, Directrice générale de la FBF, remet le prix de la mixité lors de la finale CAP'ITAL du rallye citoyen Educap'city.





LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La proactivité des banques françaises dans le financement de la transition énergétique est avérée. Les engagements qu'elles ont pris depuis la COP21 sont bien tenus.

Accompagner la transition écologique

Les banques mettent en place des politiques éco-responsables ambitieuses : reporting environnemental de qualité et engagement fort en faveur du financement de la transition énergétique. En tant que financeurs, elles accompagnent la transition vers l'économie de demain en proposant aux particuliers et aux entreprises des offres innovantes pour tous les projets environnementaux.

Pour permettre à leurs clients de financer plus facilement un véhicule propre ou des équipements de la maison moins énergivores, les banques s'engagent en 2018 à proposer **une offre de financement à des conditions préférentielles**. Pour l'achat d'un véhicule, elles proposeront le financement global de l'opération y compris le préfinancement du montant de la prime de conversion dans l'attente de son versement par l'État au client.

Pour la rénovation des logements, le dispositif d'éco-PTZ est prorogé jusqu'en **2021** avec des conditions d'applications simplifiées au **1^{er} juillet 2019**.

LES BANQUES
FRANÇAISES
SONT LEADERS
EN MATIÈRE
DE « GREEN
BONDS » AVEC

25%

DES ÉMISSIONS MONDIALES EN 2017.

Source : CA-CIB

Le développement de l'économie verte constitue, avec le digital, le deuxième facteur de transformation des entreprises. Les 2/3 des collaborateurs du secteur bancaire verront leurs compétences impactées de façon significative par le Green Business, comme le révèle l'étude de l'Observatoire des métiers de la banque parue le 11 octobre 2018.



Accélérer le financement de la transition écologique



Depuis plusieurs années, la profession propose la mise en place d'un bonus prudentiel. Favoriser le financement de la transition écologique et les investissements verts, en allégeant la charge en capital et en réduisant le risque climatique

dans les bilans des banques. Il s'appliquerait aux financements bancaires de tous les acteurs économiques : particuliers qui acquièrent à crédit un véhicule à faibles émissions, PME intervenant dans la construction d'un bâtiment vert, entreprises travaillant dans la construction d'infrastructures de production solaire ou éolienne, États au travers des « green bonds » souverains. Cette proposition doit être expliquée de manière pédagogique aux acteurs impliqués.



LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

L'industrie bancaire française est totalement investie dans la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Une contribution significative des banques françaises

La prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme fait partie intégrante de la lutte contre le crime organisé et le terrorisme. Avec 46 882 déclarations de soupçons adressées à Tracfin sur un total de 68 661, l'implication forte des banques françaises dans cette mission de service public se confirme encore en 2017.

PRÈS DE
DES DÉCLARATIONS À TRACFIN
ÉMANENT DES BANQUES.



Source : Tracfin, rapport d'activité 2017

Transparence et coopération : nouveaux leitmotifs

Les directives européennes anti-blanchiment adoptées le 20 mai 2015 (4^{ème} directive) et le 30 mai 2018 (5^{ème} directive) contiennent de nombreuses mesures en faveur de la transparence des transactions, et celle des structures et entités juridiques. Parmi ces mesures, la création du registre des bénéficiaires effectifs et celui des trusts / fiducies répond à une demande de la profession bancaire. Ces registres seront d'autant plus efficaces lorsque leur interconnexion, attendue pour le 1^{er} trimestre 2020, sera effective.

Prenant en compte le caractère transnational du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme, la 5^{ème} directive anti-blanchiment lève enfin les entraves à la coopération européenne entre les cellules nationales de renseignement financier.

D'autres obstacles restent à surmonter pour que la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme prenne une nouvelle dimension et soit encore plus efficace. La profession bancaire reste confiante quant à l'application des engagements en faveur de la transparence et de la coopération, adoptés par plus de 70 États, organisations internationales et autorités nationales lors de la Conférence internationale « No Money for Terror » organisée par la France en avril 2018.

Une harmonisation européenne des pratiques nationales de supervision

Les directives européennes anti-blanchiment ont vocation à harmoniser la réglementation applicable à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Dans les faits, il a été constaté que cette réglementation pouvait être différemment mise en œuvre et contrôlée par les États membres.

Une nouvelle et saine étape va donc prochainement être franchie avec la réforme des autorités européennes de supervision qui confiera à l'Autorité bancaire européenne (ABE) un rôle de premier plan dans la prévention des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.



INNOVATION & SÉCURITÉ

L'industrie bancaire française est digitale et humaine.
Elle innove au service de ses clients avec une vigilance
extrême sur les questions de sécurité.

- 01 L'ACCÉLÉRATION DIGITALE
- 02 DES MOYENS DE PAIEMENT
PERFORMANTS ET SÉCURISÉS
- 03 SÉCURITÉ ET SOUVERAINETÉ



L'ACCÉLÉRATION DIGITALE

La proximité est au cœur de la relation bancaire, qu'elle soit physique ou dématérialisée. De ce dialogue renouvelé émergent des produits et services innovants et utiles aux clients.

Les banques, au cœur et moteur de l'innovation

Les changements sociétaux induits par la révolution digitale sont multiples, profonds et durables, et l'accélération phénoménale.



Dans ce contexte, la FBF publie « Banque & Innovation » en mars 2018. Ce document montre que les réseaux bancaires sont au cœur et un moteur de l'innovation : diversité des services proposés, bouleversements des modes de consommation, mutation de l'organisation du travail ou encore révolution des données et sécurité... tous ces thèmes sont abordés permettant une vision à 360 degrés de l'accélération permise par le digital et de son intégration concrète par les banques.

Des clients qui se connectent à distance à leur banque, quand ils le souhaitent et par différents canaux, des paiements performants et sécurisés, une relation client toujours plus riche... **la banque est agile, connectée et proche de ses clients.**

Le foisonnement d'innovations se nourrit également de partenariats avec de nouveaux acteurs : des Fintechs accueillies dans des pépinières ou incubateurs accélèrent encore la transformation.

Les banques françaises sont **les chefs de file de l'écosystème numérique financier**. 72 % des Français estiment qu'elles sont tournées vers l'avenir, un score en augmentation de 10 points sur un an (BVA, Observatoire de l'image des banques 2017).

Le digital réinvente la relation client

Les Français ont leur banque dans leur poche : les applications bancaires figurent parmi les applis les plus consultées par les Français, juste derrière la météo et les réseaux sociaux. **63% des clients s’y connectent pour suivre l’évolution de leur compte bancaire** et 56% pour contrôler leur budget et leurs dépenses. Plus des deux tiers des Français consultent au moins une fois par semaine le site internet de leur banque pour les mêmes motifs.

Ces modifications de l’usage permettent de **réinventer la proximité entre la banque et son client**. Pour près de 8 Français sur 10, l’évolution des services proposés par les banques est positive. 85% ont une bonne image de leur conseiller (IFOP, enquête « Les Français, leur banque, leurs attentes », 2018).

Les technologies cognitives pour plus de services

Pour adapter mieux encore leurs offres de services aux besoins de leurs clients, les banques investissent massivement dans les **nouvelles technologies cognitives**. Dans ce domaine, l’**Intelligence Artificielle (IA)** connaît de nombreux champs d’application : meilleure connaissance client (KYC), amélioration des produits et services, facilitation de la compréhension des offres bancaires par les clients, support au conseil financier, cybersécurité, protection des données des clients, gestion de la fraude, lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme... Ce développement de l’IA est favorisé par la diversité des données disponibles, la maturité et la performance des solutions technologiques et des méthodes associées, les attentes des consommateurs et leur confiance accrue envers les technologies.

La profession participe aux travaux français et européens sur l’IA :

- audition de la FBF dans le cadre de la **mission confiée à Cédric Villani** qui remet son rapport sur le développement de l’intelligence artificielle en mars 2018 ;
- participation à la **Task Force de l’ACPR** qui publie un document de réflexion sur les enjeux pour le secteur financier en décembre 2018 ;
- contribution au **Livre Blanc du Pôle Finance Innovation** intitulé « Intelligence artificielle, blockchain et technologies quantiques au service de la finance de demain » publié début 2019 ;
- travaux de la Commission européenne avec, entre autres, des **sujets sur l’éthique**.

Ces initiatives visent à identifier et favoriser les innovations et les perspectives de développement associées à l’IA, mais aussi à analyser les risques potentiels sur des volets comme la sécurité des données, la transparence de l’information, l’explicabilité des décisions, les risques de réputation, le risque de retard technologique en raison des barrières technologiques et/ou réglementaires, l’acceptabilité par les clients. Ces risques ne sont, pour l’essentiel, pas nouveaux, mais il est important de s’en prémunir.



DES MOYENS DE PAIEMENT PERFORMANTS ET SÉCURISÉS

Payer n'a jamais été aussi simple avec les nouveaux services innovants développés par les banques.

Le paiement sans contact adopté par les Français

En 2018, un nouveau record est battu avec **2 milliards de transactions sans contact** réalisées, contre 1,2 milliard l'année précédente.

Les Français sont convaincus par ce mode de paiement qui consiste simplement à payer en posant la carte bancaire sur le terminal de paiement. Cette solution permet de régler facilement, rapidement et en toute sécurité les achats jusqu'à 30 euros.



Le virement instantané se déploie en Europe

De nouvelles infrastructures interbancaires pan-européennes, lancées en 2018, permettent aux citoyens des 34 pays de la zone SEPA d'émettre et recevoir des virements SEPA instantanés. Disponible 24h/24 et 7j/7, ce nouveau type de virement libellé en euros, d'un montant maximum de 15 000 euros, est traité en moins de 10 secondes et a un caractère irrévocable.

En France, les banques intègrent les **premiers usages du virement SEPA instantané** dans leurs offres, comme par exemple le versement de l'indemnisation quasi instantanée lors de sinistres.

La profession bancaire française continue le déploiement de son offre, avec la possibilité pour le client d'émettre les virements SEPA instantanés à partir des différents canaux (banque en ligne, application mobile, agence bancaire). Courant 2019, les utilisateurs de l'offre « Paylib entre amis » pourront bénéficier des avantages du virement SEPA instantané.

La profession soutient la Stratégie nationale des paiements scripturaux

La profession bancaire soutient les grandes orientations de la Stratégie nationale des paiements développée par le Comité national des paiements scripturaux (CNPS) à savoir :

- poursuivre les actions de promotion des paiements dématérialisés et sécurisés, au service de la société,
- conforter l'innovation par la sécurité et la sécurité par l'innovation,
- concourir à l'ambition européenne d'un approfondissement du marché unique des paiements.

À ce titre, la profession met la priorité, entre autres, sur la poursuite des travaux de mise en œuvre du virement SEPA instantané au niveau bancaire et l'émergence de la facturation électronique.



SÉCURITÉ ET SOUVERAINETÉ

Alors que l'industrie bancaire connaît une véritable révolution digitale, la cybersécurité est au cœur des enjeux et de la stratégie de l'industrie bancaire.

Une forte mobilisation sur la cybersécurité

En qualité de tiers de confiance, la banque est le meilleur garant de la sécurité des données de ses clients. Afin de renforcer cette confiance dans un contexte de développement de la cybercriminalité, les banques investissent massivement dans la cybersécurité et dans le déploiement de dispositifs permettant de garantir la sécurité des données (systèmes performants, équipes de spécialistes). Ils sensibilisent aussi activement leurs clients sur ce sujet.

Lors du **Mois européen de la cybersécurité**, organisé chaque année en octobre dans une vingtaine de pays européens, la profession bancaire se mobilise fortement en participant à une campagne commune avec Europol et la Police nationale pour sensibiliser un large public aux cyber-risques.

La FBF participe à l'élaboration des **supports de la campagne** et les **relaie sur les réseaux sociaux**.



Elle publie de nouveaux mini-guides sur les réflexes clés de la cyber-sécurité et une vidéo sur la protection des identifiants et mots de passe de banque à distance. Un e-learning gratuit est réalisé en collaboration avec la Police nationale, pour sensibiliser les entreprises sur la fraude aux faux IBAN.



Afin de renforcer la résistance des systèmes et des infrastructures bancaires, les autorités organisent régulièrement des tests de crise avec l'ensemble des acteurs concernés.

Le 28 juin 2018, le Comité des infrastructures de marché et des paiements de l'Eurosystème organise **un exercice de communication de crise à l'échelle du marché**. Le scénario hypothétique est basé sur une cyberattaque visant les grandes infrastructures de marché financier, des infrastructures financières et des fournisseurs de services entraînant une perte de l'intégrité des données.

En France, le Groupe de Place Robustesse (GPR) de la Banque de France organise le 9 octobre 2018 **un test de place simulant une cyberattaque du système financier** et regroupant plus de 350 participants.

La DSP2 un an après

La directive sur les services de paiement DSP2 s'applique depuis le 13 janvier 2018. Les normes techniques réglementaires (RTS) concernant l'**authentification forte du client et la communication sécurisée** entre les prestataires de services de paiement entreront en vigueur en septembre 2019. Les banques teneurs de comptes doivent ainsi mettre à disposition des prestataires de service d'information sur les comptes (« agrégateurs ») et des prestataires de service d'initiation de paiement **une interface d'accès aux données des comptes de paiement des clients**, ou API (Application programming interface).

La profession bancaire a toujours soutenu les API, seules solutions garantes d'une véritable sécurité dans l'environnement de cyberattaques toujours plus nombreuses. Depuis 2017, les banques françaises travaillent sur **une API de Place** qui est l'une des plus avancées en Europe. Elle permet à la profession de favoriser la convergence vers un standard européen.



Un Mémo pédagogique publié par la FBF sur « **La DSP2 et les enjeux de sécurité** ».

L'enjeu clé de la sécurité des données

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) entre en vigueur le 25 mai 2018.

Il instaure un ensemble de règles uniformes et adaptées à l'ère numérique. La collecte et l'utilisation des données personnelles des clients étant à la base de l'activité bancaire, les banques sont directement concernées et se mettent en conformité avec les nouvelles obligations, en particulier sur les exigences de communication : mise à jour de leurs « chartes des données personnelles », large communication vers leurs clients via leurs supports marketing et leurs canaux de distribution (sites web et applications mobiles).

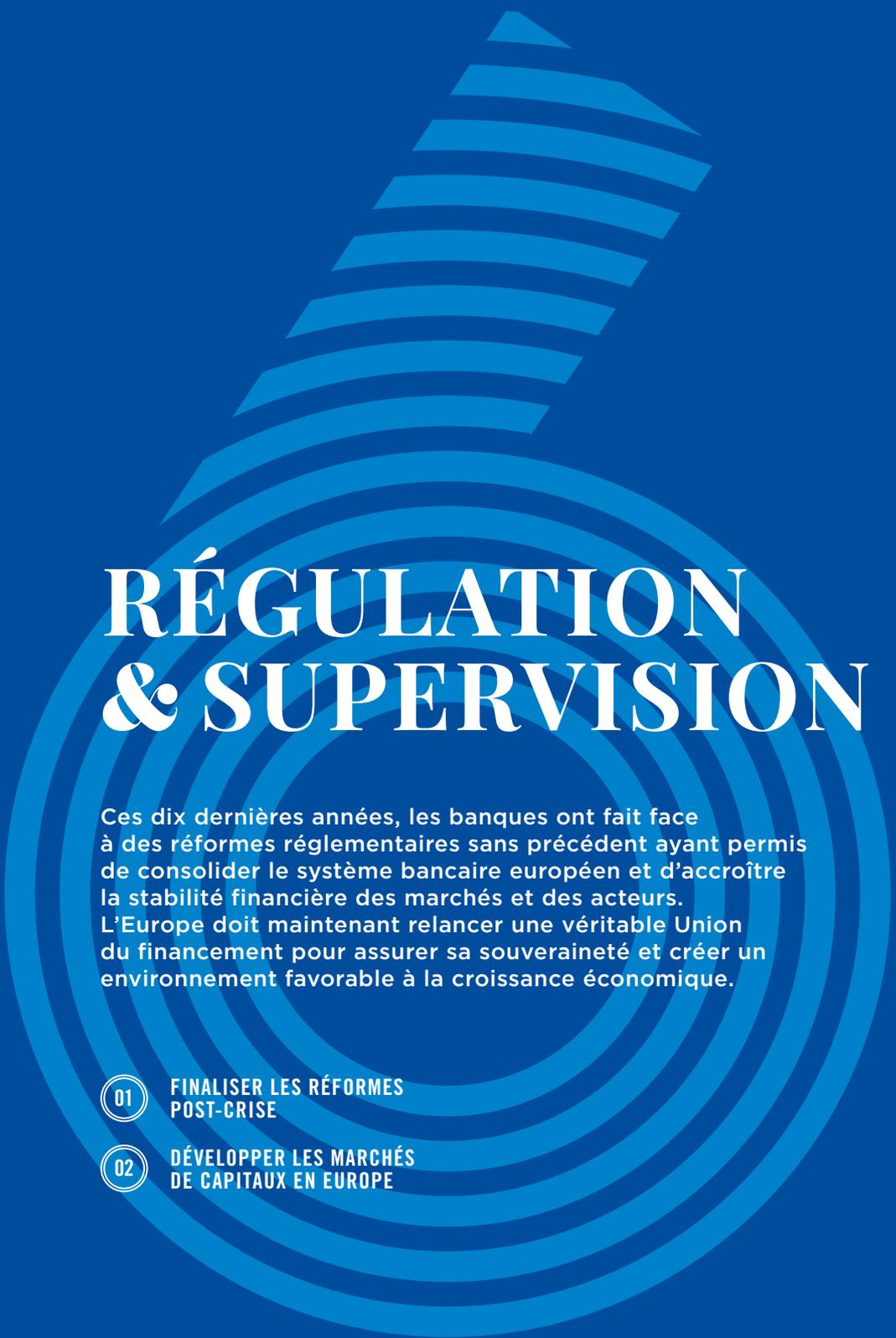
Ce cadre exigeant de **protection des données est une spécificité de l'UE** qui doit être préservée. Pour cela, des conditions de concurrence équitables entre tous les acteurs doivent être assurées. La multiplicité des innovations, portées par les banques et les acteurs de la fintech, est une opportunité pour voir apparaître de nouveaux services simplifiant le quotidien des clients. Mais cette transformation numérique ne doit pas se faire au détriment de la sécurité. C'est pourquoi la profession se mobilise pleinement sur la question du « level-playing field » digital qui doit concerner tous les acteurs du numérique, qu'ils soient européens ou non. Les banques françaises ne transigeront jamais sur **leur devoir de sécurité, socle de la relation de confiance avec leurs clients**.

IDENTITÉ NUMÉRIQUE (E-ID)

Les banques ont mis en place des systèmes d'authentification qui permettent de sécuriser l'accès aux fonds et données des clients.

Dans une logique d'amélioration permanente de leurs services, les banques contribuent aux travaux menés par les pouvoirs publics français pour la mise en place d'une **identité numérique régalienne**, via France Connect par exemple.

La profession participe également aux travaux européens (règlement e-IDAS) sur l'interopérabilité des identités notifiées par les États.



RÉGULATION & SUPERVISION

Ces dix dernières années, les banques ont fait face à des réformes réglementaires sans précédent ayant permis de consolider le système bancaire européen et d'accroître la stabilité financière des marchés et des acteurs. L'Europe doit maintenant relancer une véritable Union du financement pour assurer sa souveraineté et créer un environnement favorable à la croissance économique.

01 FINALISER LES RÉFORMES
POST-CRISE

02 DÉVELOPPER LES MARCHÉS
DE CAPITAUX EN EUROPE



FINALISER LES RÉFORMES POST-CRISE

L'UE finalise la révision des règles prudentielles et prépare la transposition de l'accord final de Bâle. Les enjeux sont majeurs pour la profession bancaire afin de préserver le modèle de financement européen et s'assurer de conditions de concurrence équitables.

Une étape essentielle : la transposition de l'accord de Bâle

L'Union européenne (UE) finalise les règles de l'Union bancaire avec l'adoption d'un paquet législatif sur la réduction des risques. L'accord politique européen du 4 décembre 2018 sur ces textes permet des avancées significatives pour la stabilité financière. Trois sujets réglementaires majeurs mobilisent fortement la profession en 2018 :

- la transposition des accords de Bâle 3 initiés après la crise conduit à **la révision du règlement dit CRR et de la directive dite CRD** notamment pour la mise en œuvre du ratio de levier et des exigences de liquidité à long terme (ratio NSFR) ;
- **en matière de résolution bancaire** (révision de la directive dite BRRD), ce paquet bancaire traduit en droit européen l'accord international du Conseil de la Stabilité Financière (FSB) sur la norme TLAC (Total Loss Absorbing Capacity). Cette norme fixe des exigences en matière de fonds propres et de dettes convertissables en capital pour permettre aux grandes banques de faire face à d'éventuelles difficultés. L'accord définit aussi les grands principes de la mise en place d'un filet de sécurité (backstop) au Fonds de Résolution Unique (FRU), utilisé en cas de défaillances bancaires et alimenté par des contributions du secteur bancaire ;
- concernant **les prêts non performants**, un nouveau règlement adopté en décembre 2018 définit les niveaux de provisionnement prudentiel minimum pour ces expositions

(voir page 38).

Par ailleurs, les travaux de lancement de la transposition dans l'UE de l'accord de Bâle de décembre 2017 sont suivis avec attention par la profession bancaire. Il s'agit tout d'abord de réaliser une **étude d'impact (QIS)** menée par l'Autorité bancaire européenne (ABE) afin d'informer au mieux la Commission européenne qui prépare les textes. **Il est en effet essentiel de respecter le mandat donné par les autorités politiques européennes de ne pas augmenter significativement les exigences en capital pour les banques.**

La publication en 2019 des résultats de cette étude d'impact permettra d'évaluer la nécessité d'adapter les principes internationaux aux spécificités et bonnes pratiques de financements de l'UE, telles que le financement immobilier, les financements spécialisés ou le financement des entreprises non notées, que l'accord de Bâle ne reconnaît pas et pénalise lourdement.

Les travaux se poursuivent en 2019 avec, en outre, la transposition des standards internationaux sur la **révision du risque de marché (FRTB)** publiés par le Comité de Bâle en janvier 2019.

La finalisation de l'Union bancaire

L'Union bancaire a doté la zone euro d'un système de supervision ainsi que d'un dispositif de prévention et de résolution des crises bancaires totalement inédits. Ces mécanismes de supervision et de résolution uniques permettent une application cohérente et impartiale des règles bancaires au sein de la zone euro et contribuent à la mise en place d'un marché bancaire plus transparent, plus unifié et plus sûr.

Dans le cadre de la finalisation de la transposition de l'agenda réglementaire post-crise, la profession bancaire reste attachée à une transposition cohérente sur **la logique du Single Rule Book : mêmes activités, mêmes risques, mêmes règles.**

Pour la FBF, le calcul des contributions au mécanisme de résolution doit être revu pour une meilleure équité au niveau européen.

En matière de garantie des dépôts, la profession est favorable à un fonds européen de réassurance qui puisse fournir la liquidité nécessaire aux systèmes de garantie nationaux. Sa mise en place doit être précédée d'une évaluation de la qualité des actifs (AQR),

et seuls les établissements soumis à la réglementation bancaire devront pouvoir bénéficier de ce système. La contribution des établissements bancaires à ce mécanisme devra refléter leur probabilité d'utilisation de ce fonds et être, dès lors, inversement proportionnelle aux montants de contribution au FRU.

L'application de la norme comptable IFRS 9

La norme internationale IFRS 9 sur les instruments financiers s'applique aux exercices ouverts au 1^{er} janvier 2018.

Elle comprend trois volets : le classement et la valorisation des instruments financiers, la dépréciation au titre du risque de crédit et la comptabilité de couverture.

Cette nouvelle norme participe à la finalisation des réformes post-crise. Pour la profession bancaire, elle a nécessité de très importants travaux d'interprétation et de mise en œuvre.

NOUVEAU CADRE RÉGLEMENTAIRE POUR LES CRÉANCES DOUTEUSES

Du fait de la crise financière et économique ou de politiques de gestion des risques parfois inappropriées, certaines banques, dans certains États Membres de l'UE, ont été confrontées à des niveaux particulièrement élevés de prêts non performants (NPL en anglais).

Face à cette situation, les institutions européennes ont lancé des initiatives législatives et réglementaires visant à imposer un cadre européen standardisé pour la gestion de ces prêts.

Lors des débats européens, la profession bancaire française a souligné la nécessité de ne pas introduire de réglementation qui viendrait profondément modifier la gestion des prêts non performants des banques vertueuses ou leurs conditions d'octroi de crédit.

Le règlement relatif aux NPL, adopté en décembre 2018, favorise les prêts garantis au détriment des prêts avec un risque de défaut plus important (crédits à la consommation, prêts aux PME) contrairement aux demandes de la profession. En cas de problème, les banques seront incitées à céder leurs créances ou à saisir les collatéraux mis en garantie, ce qui est également contraire aux bonnes pratiques de recouvrement historiques.



DÉVELOPPER LES MARCHÉS DE CAPITAUX EN EUROPE

Au-delà d'une démarche réglementaire, une stratégie globale, ambitieuse et cohérente tenant compte des valeurs européennes est nécessaire pour développer les marchés de capitaux en Europe.

Lever les obstacles à une véritable

Europe du financement

L'Europe doit se mettre en situation de récolter les bénéfices des réformes post-crise en passant d'une Union de supervision à une véritable **Union de financement**. Elle doit lever les obstacles à la circulation de la liquidité et des capitaux dans l'Union bancaire pour que **l'économie de la zone euro bénéficie d'un financement plus soutenu et homogène**.

Les premiers obstacles à lever sont ceux qui interdisent ou freinent la circulation du capital et de la liquidité en Europe. Malgré la présence d'un superviseur unique et de règles plus harmonisées, le marché bancaire européen reste fragmenté. En 2017, 86% des crédits bancaires aux entreprises et aux ménages dans la zone euro restent des opérations domestiques (source BCE, 2018).

Cette fragmentation est un frein aux échanges transfrontières Il est en effet essentiel d'accroître les prêts transfrontaliers, qui ont récemment atteint des creux historiques. Des efforts supplémentaires sont nécessaires afin de tirer profit d'un marché intégré qui assure une bonne transmission de la politique monétaire dans la zone euro, permette de mieux partager les risques et améliore la stabilité macroéconomique dans l'Union monétaire.

Favoriser les financements

par le marché

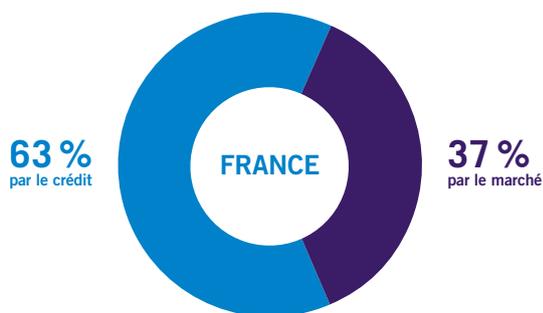
Sous l'effet des nouvelles exigences prudentielles pesant sur le crédit bancaire, les marchés de capitaux sont appelés à jouer un rôle croissant dans le financement de l'économie en Europe. La pérennité du financement par le crédit, indispensable pour les PME et les particuliers, doit aussi être assurée en permettant le développement de la titrisation.

L'Union des marchés de capitaux

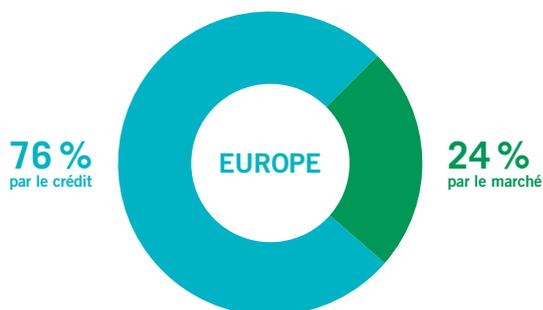
(UMC), lancée dès 2015 par la Commission européenne, est indispensable pour favoriser l'accès de tous les types d'entreprises de l'UE (grandes entreprises, ETI / PME, startups, Fintechs...) aux financements de marché et ainsi offrir un complément efficace au crédit bancaire qui reste très majoritaire en Europe.

Le développement d'une solide base d'investisseurs européens augmentera la résilience des marchés financiers européens en cas de crise financière et constitue donc un enjeu de souveraineté et de stabilité financière.

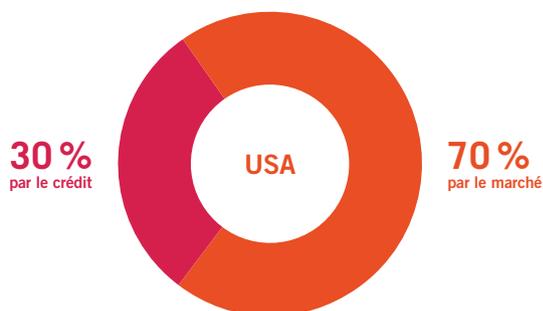
SOURCE DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES EN 2017



Source : Banque de France



Source : BCE



Source : Federal Reserve

Nouvelles initiatives européennes

La profession bancaire soutient depuis toujours l'Union des marchés de capitaux (UMC) qui **doit permettre le développement d'une véritable Europe du financement et de l'investissement. L'UMC doit aussi permettre à l'épargne européenne abondante de financer l'économie par des acteurs et des circuits financiers adaptés et performants.**

À la suite de sa communication « Achever l'Union des marchés de capitaux d'ici 2019 », la Commission européenne propose **de nouvelles mesures législatives en 2018** ayant pour objectif :

- d'instaurer des règles communes pour les obligations garanties ;
- de supprimer les obstacles à la distribution transfrontière de fonds d'investissement ;
- de faciliter le financement des petites entreprises sur les marchés des capitaux ;
- de développer la finance durable.

Les travaux européens se poursuivent sur l'ensemble des initiatives en

particulier :

- règlements Prospectus et Titrisation : la FBF répond aux consultations sur les mesures de mise en œuvre ;
- proposition de directive sur les obligations garanties : la FBF souhaite la préservation du modèle français ;
- réforme des autorités européennes de surveillance (AES) : la profession est favorable à un renforcement du pouvoir de ces autorités.

Propositions concrètes de la FBF

Pour la FBF, le plan d'action européen proposé jusqu'à alors et les travaux législatifs n'ont que partiellement atteint leurs objectifs. C'est pourquoi la profession bancaire propose une approche plus stratégique et moins réglementaire, avec la mise en place d'un « Comité des sages » chargé de définir les grandes orientations pour la relance de l'UMC. Au-delà, elle fait des propositions concrètes :

- **favoriser le développement d'un marché paneuropéen de la titrisation** et réviser le règlement Titrisation ;
- **promouvoir la réallocation de l'épargne vers le financement des entreprises**, avec des conditions de commercialisation plus souples pour certains produits financiers ;
- **accélérer le financement de la transition énergétique** grâce à un traitement prudentiel adapté des actifs verts.



Développer les marchés de capitaux en Europe,
un « mémo » pédagogique FBF.

Préserver l'égalité de concurrence

La profession bancaire souligne qu'il est primordial de préserver le rôle des banques de financement et d'investissement (BFI) européennes et le modèle de la banque universelle, indispensables pour accompagner le financement des clients sur les marchés. Il est ainsi essentiel d'être vigilant vis-à-vis de toute distorsion de concurrence :

- **avec les BFI non-européennes** : cette problématique est d'autant plus vraie dans le contexte du Brexit où il existe un risque de désalignement du Royaume Uni après sa sortie effective de l'Union européenne ;
- **avec les fonds d'investissement** : la législation européenne (ou nationale) développe la capacité de certains types de fonds à consentir des prêts. Ces fonds devraient être soumis, pour ces activités, aux mêmes exigences que celles imposées aux établissements de crédit ;
- **avec les entreprises d'investissement (EI)** : la proposition de règlement sur le régime prudentiel des entreprises d'investissement est en cours d'adoption dans l'Union européenne avec un vote définitif prévu en 2019. La profession reste mobilisée afin qu'une égalité de traitement soit assurée entre les EI de pays tiers à caractère systémique et leurs homologues européennes.

LA RÉVISION DU RÈGLEMENT EMIR

Le règlement « European Market Infrastructure Regulation » dit EMIR a marqué un progrès vers un marché des dérivés plus solide et plus transparent à travers notamment l'obligation de compensation des contrats standardisés de dérivés de gré à gré, l'obligation d'appels de marges pour les opérations de dérivés non compensés et la déclaration des transactions à un référentiel central.

Ce règlement fait l'objet de travaux de révision en cours de négociation pour améliorer le fonctionnement des chambres de compensation dans l'UE (règlement dit « EMIR CCP ») et renforcer encore la transparence des marchés de dérivés (règlement dit « EMIR Refit »). Ce dernier règlement est adopté début 2019.



LA FBF

La Fédération bancaire française (FBF)
est l'organisation professionnelle qui représente
toutes les banques installées en France.

01 PRÉSENTATION

02 RAYONNEMENT

03 ORGANISATION

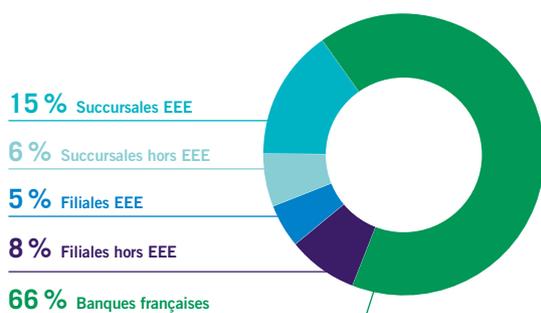


PRÉSENTATION

La FBF a pour mission de promouvoir l'activité bancaire et financière en France, en Europe et à l'international. Elle définit les positions et propositions de la profession vis-à-vis des pouvoirs publics et des autorités du domaine économique et financier.

340 entreprises bancaires membres

La FBF regroupe 340 entreprises bancaires dont 115 banques étrangères⁽¹⁾. Quels que soient leur taille et leur statut juridique, les établissements de crédit agréés comme banque et les succursales d'établissements de crédit de l'espace économique européen adhèrent de plein droit, s'ils le souhaitent, à la FBF qui représente alors leur organisme professionnel. Adhèrent aussi de plein droit les organes centraux des groupes de banques coopératives ou mutualistes et l'AFB⁽²⁾.



Une équipe de 113 collaborateurs

113 collaborateurs permanents travaillent à la FBF et l'AFB en lien avec plus de 400 banquiers réunis au sein des commissions et comités. Ces instances se tiennent régulièrement pour élaborer des positions et engager des actions. Les décisions s'appuient sur les travaux préparatoires des experts de la FBF, des comités techniques ou des 80 groupes de travail ad hoc. Les échanges avec les adhérents sont ainsi au cœur du travail de la Fédération.

Un rayonnement français, européen et international

Implantée à Paris, la FBF dispose également de bureaux à Bruxelles et Francfort. La FBF est aussi présente sur tout le territoire à travers un réseau de 103 comités régionaux et départementaux. Ce réseau mobilise plus de 2 500 banquiers qui dialoguent régulièrement avec les représentants locaux des entreprises et des pouvoirs publics, et relaient les positions de la profession. La FBF est membre de la Fédération bancaire européenne (FBE).

(1) Au 1^{er} janvier 2019.

(2) L'Association française des banques (AFB) siège au Comité exécutif de la FBF et regroupe 190 banques. Elle est l'organisme professionnel des banques commerciales dans le domaine social (convention collective de la banque).

RAYONNEMENT

-  **Siège** de la FBF à Paris
-  Représentation FBF à Bruxelles et Francfort
-  **12** Comités des banques régionaux
-  **91** Comités des banques départementaux ou locaux



25000

BANQUIERS
DANS LES COMITÉS
TERRITORIAUX



ORGANISATION

Au 1^{er} avril 2019



Laurent Mignon
Président
de la FBF
Président du
directoire
du Groupe BPCE



Frédéric Oudéa
Vice-président
de la FBF
Directeur général
de la Société Générale



Nicolas Théry
Trésorier de la FBF
Président
de la Confédération
Nationale du Crédit
Mutuel



**Jean-Laurent
Bonnafé**
Administrateur
directeur général
de BNP Paribas



**Philippe
Brassac**
Directeur général de
Crédit Agricole S.A.



Rémy Weber
Vice-président
de l'AFB
Président du
directoire de La
Banque Postale

LE COMITÉ EXÉCUTIF



Marie-Anne Barbat-Layani
Directrice générale de la FBF
@BarbatLayani



**Christian
Lothion**
Conseiller pour
la sécurité

LE COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE



Benoît de La Chapelle Bizot
Directeur général délégué



Solenne Lepage
Directrice générale adjointe



Ermelina Debacq
Directrice générale adjointe



André-Guy Turoche
Directeur des affaires sociales

LES COMMISSIONS ET COMITÉS

COMMISSION DE PROSPECTIVE

COMMISSION BANQUE DE DÉTAIL
ET BANQUE À DISTANCE
COMMISSION BANQUE
D'INVESTISSEMENT
ET DE MARCHÉS
COMMISSION CONTRÔLE ET
PRUDENTIEL

COMITÉ COMPTABLE
COMITÉ DE CONFORMITÉ ET
CONDUITE
COMITÉ FISCAL
COMITÉ JURIDIQUE
COMITÉ D'ORIENTATION DES
MOYENS DE PAIEMENT
COMITÉ RISQUES MAJEURS ET
SÉCURITÉ

Les grandes

JANVIER

- 01 Entrée en application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers.
- 03 Entrée en application de la directive MiFID2 et du règlement MiFIR sur la protection des investisseurs et la transparence des marchés financiers.
- 13 La directive révisée sur les services de paiement (DSP2) entre en application.
- 22 La FBF participe au Grand rendez-vous de l'investissement productif à l'Assemblée nationale.
- 30 La FBF organise une journée de formation pour la 8^{ème} promotion de l'association « Les Déterminés ».

FÉVRIER

- 05 Contribution de la FBF à la consultation du gouvernement sur le projet de loi relatif à la croissance et la transformation des entreprises (PACTE).
- 14 Audition de la FBF au Sénat sur la transposition de la DSP2.

MARS

- 08 Conférence FBF / BPW France : Femmes & Initiatives de croissance : des femmes engagées pour financer l'économie.
- 12 Succès record pour la 4^{ème} édition de l'opération « J'invite 1 banquier(e) dans ma classe » à l'occasion de la European Money Week.

15 La FBF publie « Banque & Innovation ».

19 Brexit : ouverture des négociations sur la future relation entre l'UE et le Royaume-Uni.

21 La FBF et l'Association Bancaire Italienne (ABI) expriment leur soutien au plan d'action européen sur la finance durable.

28 Publication du rapport Villani sur le développement de l'intelligence artificielle pour une stratégie nationale et européenne.

AVRIL

01 Entrée en vigueur de l'ordonnance du 4 octobre 2017 relative à la dématérialisation des relations contractuelles dans le secteur financier.

25-26 Conférence Internationale « No Money for Terror » à Paris.

26 Plan gouvernemental de rénovation énergétique des bâtiments pour accélérer la mobilisation générale sur le climat.

27 Lancement des Assises de l'identité numérique.

MAI

17 L'ACPR lance une Task Force de Place sur les enjeux de l'intelligence artificielle dans le secteur financier.

24 La Commission européenne propose des actions concrètes pour développer la finance verte.

25 Entrée en vigueur du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD).

30 Adoption de la « 5^{ème} directive » européenne anti-blanchiment et financement du terrorisme.

JUIN

06 Ouverture de la plateforme Perceval pour le signalement des fraudes à la carte bancaire.

13 Conférence de presse AFB sur l'emploi dans la banque : plus de 42000 recrutements dans les banques en France en 2017.

18 Présentation du projet de loi PACTE en Conseil des ministres.

19 La FBF publie le mini-guide « Comment utiliser mon épargne pour investir dans les entreprises ».

20 La FBF est un point de passage du rallye citoyen EducapCity lors de la finale Cap'Ital à Paris.

21 Publication de la nouvelle loi Informatique et Libertés mise en conformité avec le règlement RGPD.

JUILLET

05 Le rapport Landau sur les cryptomonnaies est remis au ministre de l'Économie et des Finances.

16 Renouvellement de l'accord de Place sur la médiation du crédit aux entreprises jusqu'en décembre 2020.

étapes 2018

16 Convention AERAS et droit à l'oubli : publication d'une nouvelle grille de référence pour faciliter l'accès à l'assurance et au crédit.

AOÛT

05 Publication de la loi ratifiant l'ordonnance portant transposition de la directive DSP2.

SEPTEMBRE

03 Les banques s'engagent sur le plafonnement des frais d'incidents de paiement pour les bénéficiaires de l'Offre spécifique clients fragiles.

12 La FBF publie « Banque & Insertion » sur l'engagement des banques en faveur de l'insertion des jeunes.

13 Conférence FBF « Emploi et entrepreneuriat : s'engager pour tous les jeunes », en partenariat avec l'APELS et Les Déterminés.

14 La FBF publie le Mémo « Développer les marchés de capitaux en Europe ».

18 Conférence de l'ACPR sur la supervision financière et le rôle des autorités nationales en Europe.

29 Le règlement eIDAS entre en vigueur pour la reconnaissance mutuelle des systèmes nationaux d'identification électronique dans l'UE.

OCTOBRE

01 Lancement du Mois européen de la cybersécurité 2018.

15 La FBF est partenaire de France Num pour l'accompagnement des TPE-PME à la transformation numérique.

17 La FBF est partenaire de la campagne de sensibilisation Europol-FBE sur les arnaques financières en ligne #CyberScams.

31 Entrée en vigueur du décret du 5 septembre 2018 portant sur la dénomination commune des principaux frais et services bancaires.

NOVEMBRE

02 Publication des résultats du test de résistance 2018 de l'ABE : la résilience des banques européennes à nouveau confirmée.

14 Le Comité national des paiements scripturaux (CNPS) valide les grands axes d'une nouvelle stratégie nationale à l'horizon 2024.

24 Publication de la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique.

26 Manifestations des « gilets jaunes » : engagement des banques à examiner au cas par cas les situations des entreprises impactées.

26 Climate Finance Day : 28 banques mondiales, réunies sous l'égide des Nations Unies, adoptent des Principes pour la finance responsable.

30 Le service de paiement instantané paneuropéen de la BCE est opérationnel.

DÉCEMBRE

04 Accord au niveau européen sur un paquet de mesures visant à réduire les risques dans le secteur bancaire.

06 L'Observatoire des métiers de la banque publie « Nouvelles compétences, transformation des métiers à horizon 2025 : réussir l'accompagnement au changement ».

07 La Commission européenne présente un plan coordonné sur le développement de l'intelligence artificielle.

11 Les banques françaises s'engagent sur le gel des tarifs bancaires en 2019, le plafonnement des frais d'incidents pour tous les clients fragiles, et les offres de financement « vert » à des conditions préférentielles.

12 Lancement du Grand débat national dans les territoires.

18 Accord politique européen sur les exigences de capital pour les prêts non performants des banques.

19 Brexit : publication du plan d'action d'urgence de la Commission européenne en cas d'absence d'accord.

26 Publication du décret relatif à la fourniture d'espèces dans le cadre d'une opération de paiement dite « cashback ».

Glossaire

ABE (EBA en anglais) Autorité Bancaire Européenne

AES Autorités Européennes de Supervision

AFECEI Association Française des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement

API Application Programming Interface - Interface standardisée, ouverte et sécurisée

BRRD Bank Recovery and Resolution Directive - Directive sur le redressement et la résolution des banques

CCP Central Counterparties - Contreparties centrales

CRD Capital Requirements Directive - Directive sur les fonds propres réglementaires

CRR Capital Requirements Regulation - Règlement sur les fonds propres réglementaires

DSP2 Seconde Directive sur les Services de Paiement

EMIR European Market Infrastructure Regulation - Règlement sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux

FBE Fédération bancaire européenne

FRTB Fundamental Review of the Trading Book - Revue fondamentale du portefeuille de négociation

FRU Fonds de Résolution Unique

G-SIBs Global systemically important banks - Banques d'importance systémique mondiale

IFRS 9 Norme internationale sur les instruments financiers

MIFID Markets in Financial Instruments Directive - Directive sur les marchés d'instruments financiers

MIFIR Markets in Financial Instruments Regulation - Règlement sur les marchés d'instruments financiers

NSFR Net Stable Funding Ratio - Ratio structurel de liquidité à long terme

PACTE Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises

Refit Regulatory Fitness and Performance Programme - Programme pour une réglementation affûtée et performante

RGPD Règlement général sur la protection des données

RTS Normes techniques réglementaires

SEPA Single Euro Payments Area - Espace unique des paiements en euros

TLAC Total Loss Absorbing Capacity - Norme sur les exigences de fonds propres et de dettes convertissables en capital

UMC Union des Marchés de Capitaux



PRÉSENCE DE LA FBF

La FBF représente la profession bancaire dans les institutions publiques :



...et de nombreuses organisations nationales, européennes et internationales :



Elle est partenaire de plusieurs autorités, associations ou autres organismes français ou étrangers :



Document conçu et réalisé
par la direction
Stratégie, Communication, Adhérents
de la Fédération bancaire française

18, rue La Fayette
75440 Paris CEDEX 09
T. 01 48 00 52 52

fbf.fr

Achévé de rédiger en mars 2019
Achévé d'imprimer en avril 2019

Directrice de la publication :
Marie-Anne Barbat-Layani

Directrice déléguée de la publication :
Anne-Catherine Sename

Rédactrice en chef :
Aude de Montbron

Rédactrice :
Quitterie Connole-Borreau

Dépôt légal 2^e trimestre 2019
ISSN en cours d'attribution

Conception graphique et fabrication :
Allégories Créations

